Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 537

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 537 13 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Victor Ruffy

537

Domaine public

Phosphates: la mousse et la réalité

Alors là, c'est pour le coup que les spécialistes du jeu parlementaire, les commentateurs patentés de la nuance fédérale, n'ont pu retenir un rictus de commisération. Pensez donc: une motion signée par vingt-trois conseillers aux Etats sur quarante-six échouait jeudi passé au vote; dix-huit «non» contre huit «oui». Ah, la belle faute tactique! Ah, la fausse manœuvre d'anthologie! Ah, l'attendrissante méconnaissance des rouages bernois! On en passe, et des meilleures: chacun y est allé de son petit cours de savoir-faire démocratique à l'intention de l'auteur de la motion en question, la Genevoise libérale Monique Bauer-Lagier.

Revenons rapidement au texte, à l'origine de l'«affaire». Mme Bauer-Lagier s'en prenait donc à la pollution des lacs suisses par les phosphates; et elle demandait, «grosso modo», que la proportion des phosphates contenus dans les détergents ménagers soit réduite de 30%, que tout ou partie des phosphates contenus dans ces détergents ménagers soit remplacé par le silicate d'aluminium et de sodium, que les stations d'épuration soient tenues de mettre en œuvre une déphosphatation efficace (aujourd'hui, seules quatre des stations lémaniques fonctionneraient convenablement à ce chapitre). Bref, si la motion attaquait de front un problème urgent et crucial, son contenu technique était difficilement contestable.

Pendant la discussion, le chef du Département de l'intérieur, le démocrate-chrétien Hürlimann se montre pourtant réticent; le caractère impératif de la proposition le chicane; en fin de compte, même convaincu que la situation impose des mesures qui ne sauraient être retardées, il préfèrerait que la formulation des recommandations lui laisse les mains plus libres; et d'avancer que le problème pourrait ainsi être repris lors de la prochaine discussion sur la protection des eaux, et d'argumenter qu'un texte plus souple allègerait la procédure de décision (économie d'une «navette» entre les deux Chambres: la lutte contre les phosphates est d'ores et déjà portée à l'ordre du jour du National grâce à deux autres motions, l'une du radical vaudois Delamuraz, l'autre du socialiste genevois Grobet). Finalement, le point de vue gouvernemental, comme le plus souvent devant cette Chambre, l'emporte. La motion Bauer-Lagier ne conserve que l'appui de la petite fraction socialiste (une absence pour le jour du Salon, celle du Genevois Donzé) et du libéral Aubert. On connaît la suite.

A ce stade de la cuisine parlementaire, deux remarques. On notera tout d'abord le fossé bien connu entre les professions de foi et les décisions pratiques: on a peine à croire que la raison des atermoiements du PDC Hürlimann soit exclusivement formelle, le gel d'une motion, toute impérative qu'elle soit, n'étant pas chose étrangère au Conseil fédéral. On constatera ensuite la dramatique abstention des deux conseillers aux Etats vaudois, pourtant directement concernés par le problème; le radical Debétaz et le libéral Reymond unis dans le mutisme — on voit poindre ici le réflexe «fédéraliste» ultraconservateur: et si Berne venait mettre le nez dans nos stations... —, est-ce cette voix cohérente du canton de Vaud que promettait l'Entente des droites?

Pour le reste, il faut souhaiter que l'avertissement soit entendu parmi les conseillers nationaux, puisqu'eux aussi devront se prononcer. A n'en pas douter, la bataille sera rude. C'est que les intérêts en jeu sont énormes. Il y va du tabou de l'épuration des eaux, de plus en plus tabou à mesure que les investissements concédés (cf. DP 527, 21.12.1979, «Le gâchis coûteux de l'épuration des eaux») deviennent plus gigantesques. Il y va également de l'influence de quelques industries aussi florissantes que celle des détergents ou des équipements ménagers (changer de cap pour la lessive imposerait, semble-t-il, de modifier les machines à laver...).

Moralité? Il faudra bien que citoyennes et citoyens s'en mêlent directement...